



**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

**11 mars 2022 - 19H00**  
-----

**Procès-verbal de la séance**

Date de la convocation : 2 mars 2022

Date de la séance : 11 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 7

Absent : 0

Présents : Présents : M. Guy GORBINET, Maire,

Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Marc CUSSAC, Mme Corinne MONDIN, Mme Brigitte ISARD, Adjoints,

M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, Mme Christine NOURRISSON (Conseillère Déléguée), Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, M. Pierre-Olivier VERNET, Mme Justine IMBERT, M. Marius FOURNET, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. David BOST, M. Vincent MIOLANE, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.

**Absents avec procuration :**

- Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER à M. Guy GORBINET (pour le point 2-1),
- M. Julien ALMODOVAR à M. Guy GORBINET,
- M. Marc REYROLLE à M. Serge BATISSE,
- M. Eric CHEVALEYRE à M. Marc CUSSAC,
- Mme Charlotte VALLADIER à Mme Justine IMBERT,
- M. Adrien LEONE à M. Marc CUSSAC,
- M. Philippe PINTON à M. Vincent MIOLANE,
- Mme Aurélie PASCAL à M. Vincent MIOLANE.

**Secrétaire de séance :** M. André FOUGERE.

---

---

**Ordre du jour**

**I- Administration**

1-1 Adoption du règlement du cimetière

1-2 Cession de la parcelle AM 125 : immeuble 2 place de la Pompe/60 boulevard de l'Europe

1-3 Désignation d'un élu référent CLIC

1-4 Rachat d'immeuble à l'Etablissement Public Foncier – Parcelle BI 307

1-5 Cession d'immeuble – Parcelle BI 307

## **II- Finances**

- 2-1 Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- 2-2 Convention de fourrière animale

## **III- Ressources humaines**

- 3-1 Emplois saisonniers 2022

## **IV- Cadre de vie et grands projets**

- 4-1 2<sup>ème</sup> étage de la Cite Administrative : réajustement du montant des travaux d'aménagement en école d'aide soignante suite à consultations

## **V- Informations au conseil municipal**

- Compte-rendu des décisions prises par délégation

## **VI- Questions diverses**

- Informations sur la réorganisation de la collecte des déchets (non soumis au vote du Conseil municipal)

---

Guy GORBINET, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h05.

Guy GORBINET, Maire, soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

En l'absence de remarques particulières, le compte-rendu du Conseil municipal du 4 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Guy GORBINET, Maire, propose d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil municipal :

### **I- Administration**

- 1-4 Rachat d'immeuble à l'Etablissement Public Foncier – Parcelle BI 307
- 1-5 Cession d'immeuble – Parcelle BI 307

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

André FOUGERE est désigné secrétaire de séance.

## I Administrations

### 1.1 Adoption du règlement du cimetière

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants confiant au Maire la police des funérailles et des lieux de sépultures,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2213-2 et suivants relatifs à la réglementation des cimetières et des opérations funéraires,

Vu le code pénal, notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ainsi que l'article R.610-5 relatif au non-respect d'un règlement,

Vu le code civil, notamment les articles 78 et suivants relatifs aux actes de l'état civil,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2021 ayant fixé les catégories de concessions funéraires et leurs tarifs,

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans le cimetière,

Considérant qu'il a été constaté une absence de règlement du cimetière,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, approuve le règlement du cimetière annexé à la présente délibération.

Guy GORBINET : « Depuis 7 à 8 mois il n'y avait plus de problématique au cimetière mais depuis quelques jours il y a de nouveau des vols au cimetière. Nous allons essayer d'y remédier. »

### 1.2 Cession de la parcelle AM n°125 : immeuble 2 place de la Pompe/60 boulevard de l'Europe

Monsieur Le Maire expose :

La commune d'Ambert souhaite vendre l'immeuble situé 2, place de la Pompe/60, boulevard de l'Europe dont elle est propriétaire.

Monsieur Benjamin BOUAZIZ souhaite acquérir cette parcelle immobilière dans le cadre d'une démarche patrimoniale.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal, de céder ce bien. Cette transaction sera réalisée par acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Le prix de cession toutes taxes comprises est de **50 000 € hors droit**. Les services des domaines avaient estimé ce bien à 55 000 € +/- 10% en 2019. Le prix de cession est donc conforme à leur prescription.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la cession par acte notarié de la parcelle immobilière cadastrée AM 125 à M. Benjamin BOUAZIZ,
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous documents relatifs à cette procédure.

Guy GORBINET : « Nous avons eu plusieurs visites et plusieurs offres sur ce bâtiment, c'est la meilleure offre qui a été faite (commerce et appartements). »

### **1.3 Désignation d'un élu référent CLIC**

Afin de mieux relayer les interactions entre la commune et le CLIC et notamment pour renforcer les interventions lors des visites à domicile effectuées par le travailleur social, le Conseil municipal, unanime (Mme Véronique FAUCHER ne prend pas part au vote), décide de désigner M. Marc CUSSAC, Maire adjoint, élu référent au CLIC Livradois-Forez.

Véronique FAUCHER : « Cette demande n'est pas faite qu'à la Mairie d'Ambert. Elle est faite aux 58 communes d'ALF. Pour Ambert, nous sommes déjà en contact avec des élus sur les autres communes c'est plus compliqué. Sur Ambert, c'est important notamment pour le syndrome de Diogène, qui est une pathologie compliquée. Il ne suffit pas de nettoyer le logement, il faut un important accompagnement social. »

Guy GORBINET : « On sait que sur notre territoire un certain nombre de personnes ont ce syndrome nous essayons de trouver une solution. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Je veux juste savoir comment cela fonctionne. Le CLIC aura un référent sur chaque commune ? On ne peut pas en demander un à ALF ? »

Véronique FAUCHER : « Non car quand on va intervenir chez un usager, ce n'est pas le président de la Cocom qui est responsable de l'administré c'est bien le Maire de la commune. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Vous n'allez pas tous les voir ? »

Véronique FAUCHER : « Si, on va tous les réunir. »

### **1.4 Rachat d'immeuble à l'Etablissement Public Foncier – Parcelle BI 307**

Monsieur le Maire expose :

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune d'Ambert la parcelle cadastré BI 307, d'une surface de 6327 m<sup>2</sup>, afin de préparer l'aménagement d'un local professionnel de kinésithérapie incluant une balnéothérapie.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal de racheter ce bien afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors tva s'élève à 200 997.09 €. Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 228.46 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2022 et une tva sur marge de 45.69 € soit un prix de cession toutes taxes comprises de 201 271.24 €.

La collectivité a réglé à l'EPF Auvergne 199 355.40 € au titre des participations. Le restant dû est de 1915.84 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le rachat par acte notarié de la parcelle cadastré BI 307,
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne Maître Pierre SAURET pour rédiger l'acte,
- S'engage à racheter à la demande de l'EPF Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme et lorsque l'aménagement a été réalisé.

Véronique FAUCHER : « On l'avait acheté en quelle année ? »

Corinne MONDIN : « Il y a 10 ans, en 2012. »

## **1.5 Cession d'immeuble – Parcelle BI 307**

Monsieur le Maire expose :

La commune d'Ambert a acquis, après rachat à l'Etablissement Public Foncier d'Auvergne, la parcelle BI 307, d'une surface de 6327 m<sup>2</sup>.

En vue de l'implantation d'un local professionnel de kinésithérapie incluant une balnéothérapie, il est proposé au Conseil municipal de céder en partie (surface d'environ 5473 m<sup>2</sup>) à Madame Wajnberg Emma et Monsieur Da Silva Teixeira Diogo. Cette transaction sera réalisée par acte notarié à la charge de l'acquéreur.

Le prix de cession toutes taxes comprises est de 35.00€ du m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la cession en partie par acte notarié de la parcelle cadastré BI 307 à Madame Wajnberg Emma et Monsieur Da Silva Teixeira Diogo,
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous documents relatifs à cette procédure.

Guy GORBINET : « Ils souhaitent installer un cabinet de kiné avec de la balnéothérapie. »

Michel BEAULATON : « Ça va être immense. »

Guy GORBINET : « Oui c'est un bâtiment important. Le terrain est celui qui est entre la zone des camping-cars et la propriété Fournier. »

## **II Finances**

### **2.1 Débat d'Orientation Budgétaire 2022**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, il est notamment débattu de sa politique d'investissements et de sa stratégie financière. Cette étape du cycle budgétaire est également un élément fort de la communication financière de la collectivité. D'un point de vue légal, la tenue de ce débat est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Le vote du Budget Primitif 2022 est prévu le 30 mars 2022. Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas de caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique. Les échanges et débats permettent aux élus de s'exprimer notamment sur la stratégie financière de la commune et les investissements prioritaires à programmer.

La présentation s'articule autour des points suivants :

- le contexte général dans lequel le budget primitif de la ville va s'élaborer ;
- la situation financière de la ville ;
- la politique d'investissements tant pour l'exercice 2022 que pour les années futures.

Après présentation détaillée et discussions, vu le rapport sur les orientations budgétaires 2022 annexé à la présente délibération et adressé aux membres du Conseil municipal le 4 mars 2022, le Conseil municipal, unanime, prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

Guy GORBINET : « Je remercie vivement et sincèrement Célia HERITIER qui a fait le rapport du DOB. »

Véronique FAUCHER : « Cette fois ci on a un document correct et agréable à lire. »

Guy GORBINET : « Nous avons recruté un nouveau DGS et on est en discussion pour savoir à quel moment il va arriver. Je pense qu'il pourrait prendre le poste fin avril début mai 2022. »

Christine SAUVADE : « Avant la présentation du DOB, j'ai été surprise en regardant les investissements, en commission on ne s'est jamais réuni pour parler des investissements, des priorités... Après j'ai discuté avec des élus des autres commissions pour leur demander s'ils se sont réunis et ils m'ont dit non. Donc je suis un peu surprise. Je ne discute pas du bien fondé des choix, on a une fois de plus zappé les commissions. »

Guy GORBINET : « Très bien je note. »

Christine SAUVADE : « Oui mais tu le notes chaque fois. Pour les tarifs je t'avais fait la même réflexion. Ce n'est pas très démocratique. »

Guy GORBINET : « On n'a pas d'excuse et on ne va pas en chercher. »

Christine SAUVADE : « L'année dernière on avait été consulté en commission pour les investissements. »

Guy GORBINET : « Les adjoints sont là, ils ont entendu ce que tu as dit. »

Véronique FAUCHER : « Comme ils ne disent rien ça veut dire qu'elle a raison. »

Guy GORBINET : « Elle n'a pas tort, ce n'est pas normal. »

Guy GORBINET : « La revalorisation des bases entraînent automatiquement une augmentation des impôts. Cette année, l'augmentation est de est 3,4% sur le bâti et sur le non bâti. »

Véronique FAUCHER : « Ça c'est qu'au niveau national. La Région, le Département, la Communauté de communes et la commune peuvent, de leur côté, procéder à une augmentation. »

Guy GORBINET : « Tout à fait. »

Véronique FAUCHER : « Depuis 2007 sur la commune il n'y a pas eu d'augmentation. »

Guy GORBINET : « C'est exact, souvent on est interpellé par les habitants car ils croient que c'est la commune qui a augmenté le taux. Il faut être bon dans nos explications. »

Véronique FAUCHER : « Il faut expliquer que la commune garde la main sur le foncier bâti ou non bâti, elle peut augmenter ou ne pas augmenter son taux. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Mais que cet argent qui vient de l'augmentation des bases revient quand même à la municipalité aussi. »

David BOST : « L'augmentation des bases profitent à toutes les collectivités. »

Guy GORBINET : « Tout à fait. »

Véronique FAUCHER : « Tu penses qu'il n'aurait pas été plus pertinent d'avoir le DOB et les CA en même temps ? »

Célia HERITIER : « La trésorerie nous avait informé qu'elle ne pourrait nous fournir les comptes que très tardivement. On vient juste de comparer le compte de gestion et le compte administratif donc on n'aurait pas eu tous les éléments. »

Véronique FAUCHER : « Pour débattre sur un DOB, il est intéressant de connaître le compte administratif. On a quand même des éléments mais c'est quand même un peu léger. »

Guy GORBINET : « Tu m'avais posé une question sur les arrêts maladies. Actuellement, au service école maternelle, sur les deux mois et demi de 2022, on a eu 4 arrêts de courte durée et un arrêt en longue maladie qui a été remplacé.

Sur le service environnement, deux personnes ont été en arrêt (1 jour) et une personne va être mise en disponibilité d'office pour maladie. Sur le service de la crèche, on a eu 10 arrêts maladie dont une personne qui est en longue maladie qui a été remplacé et une autre en

contrat PEC qui a démissionnée et qui est remplacée par un autre contact PEC. Les agents n'ont pas été remplacés mais à chaque fois les taux d'encadrement ont été respectés. »

Véronique FAUCHER : « Ce qui m'interpelle c'est que l'école maternelle et la crèche notamment, ce sont des services publics, pourquoi ce choix de pas avoir remplacé ? »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « On a toujours respecté les taux d'encadrement, on a fait appel aux ATSEM qui ont donné un coup de main à la crèche... On a remplacé en interne. »

Véronique FAUCHER : « Vous avez déshabillé Paul pour habiller Jacques. »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Sur les vacances scolaires les ATSEM ont des jours non travaillés donc elles peuvent faire éventuellement des remplacements à la crèche. »

Christine SAUVADE : « S'il n'y avait pas eu d'arrêt maladie ? »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Elles sont annualisées. »

Christine SAUVADE : « Les agents de la crèche ont été remplacés et en contrepartie les ATSEM auront moins de temps à l'école. »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « C'est sur des jours où elles ne travaillaient pas. »

David BOST : « Elles ne sont pas payées à ne pas travailler, leur temps est annualisé donc leurs heures étaient bien prévues. »

Guy GORBINET : « Au niveau de l'administration, on avait deux personnes en arrêt, une est partie c'est la DGS qui a quitté la collectivité fin février et une autre, au service état civil, qui a repris à mi-temps thérapeutique sur un poste de travail aménagé (3 demi-journées). Elle fait aussi du télétravail (2 demi-journées). »

Véronique FAUCHER : « Comment se fait-il que l'état-civil ait été fermé ? »

Guy GORBINET : « Très ponctuellement des agents du service état civil peuvent être simultanément en congé ou en formation, le nombre d'agents présents est alors insuffisant pour réaliser les différentes tâches. On a essayé de regarder des jours où il n'y avait pas grand monde c'est-à-dire surtout le lundi matin. Ceci permet d'avancer sur des documents administratifs sans être ouvert au public. »

Véronique FAUCHER : « C'est donc en raison des arrêts non remplacés. C'est fou qu'on n'assume pas le service public car on décide de ne pas remplacer. »

Guy GORBINET : « C'est très compliqué de remplacer ce type d'agents très spécialisés, le lundi matin il n'y a quasiment personne. »

Christine SAUVADE : « Il y a eu également un vendredi matin. »

Guy GORBINET : « Le vendredi matin c'était autre chose. »

Guy GORBINET : « À l'école de musique on a une personne en arrêt qui est enceinte qui n'a pas été remplacée. Les cours sont assurés par la Directrice de l'école de musique. Au service voirie, 2 arrêts de courte durée, une personne qui est arrêté depuis longtemps a été remplacée par quelqu'un qui avait pris une disponibilité et qui a repris du service au sein de la collectivité. On peut remercier la totalité de nos agents pour leur disponibilité et leur professionnalisme. »

David BOST : « Sur les deux premiers mois de l'année, il faut quand même s'interroger sur 25 arrêts maladie... »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Bien évidemment il y a eu aussi des cas Covid, des cas contacts... »

Véronique FAUCHER : « Ce qui nous intéresse c'est de savoir s'il n'y a pas des agents en souffrance. »

David BOST : « Il faut être vigilants sur les arrêts. Certes il y a le Covid mais le problème c'est qu'à ne pas remplacer les gens on demande toujours plus à ceux qui restent en place et après ils tombent malades et on se trouve dans un engrenage. »

Guy GORBINET : « Je suis tout à fait d'accord mais on essaie d'être raisonnable dans les deux sens. A chaque fois on rencontre le responsable du service et on trouve des solutions. »

Guy GORBINET : « En ce qui concerne le cinéma, nous avons été obligé de mettre 70 000 € du budget de la commune pour assurer son fonctionnement. »

Christine SAUVADE : « Je me permets de rappeler que l'année dernière à la même période lors du DOB, quand vous aviez augmenté les recettes je vous avais dit que vous étiez optimistes. »

Guy GORBINET : « On va essayer d'être très rigoureux, sur le budget 2022 on a regardé avec Célia comment on pouvait faire tout en gardant une qualité de service. »

Michel BEAULATON : « Pour moi il y a intérêt à être vigilant là-dessus. Entre 2018 où on était à 49 et on est rendu à 62. A la vitesse où ça galope, bientôt on ne pourra plus investir. »

Véronique FAUCHER : « C'est quoi qui galope ? »

Michel BEAULATON : « Les charges de personnel. »

Véronique FAUCHER : « Je veux bien mais quand on veut rendre un service au public. Par exemple pour Ambert en Scène, s'il n'y a pas d'agent elle ne sert à rien. Il faut bien un moment qu'il y ait du personnel. »

Michel BEAULATON : « Il faut être prudent car on est en train de grignoter tout doucement sur l'investissement. »

Guy GORBINET : « Je suis tout à fait d'accord. »

Michel BEAULATON : « Je suis totalement d'accord qu'il faut rendre des services à la population, c'est le rôle d'une collectivité mais il faut être prudent dans ses dépenses. »

Guy GORBINET : « C'est pour ça qu'on est hyper rigoureux sur les remplacements. »

Véronique FAUCHER : « Moi je ne suis pas du tout d'accord. Il faut avoir une gestion correcte, c'est une responsabilité de hiérarchisation. Les choix que vous faites en parlant comme ça, c'est de faire des choix sur le personnel en diminuant les charges de personnel. »

David BOST : « Il y a aussi des compétences qui se rajoutent donc du personnel en plus. »

Véronique FAUCHER : « On essaye de vous dire que vous avez dégradé la situation financière de la commune quand on voit les résultats. La situation financière de la commune aujourd'hui est dégradée. Tu ne peux plus emprunter. »

Guy GORBINET : « Tu te contredis, d'un côté tu nous dis qu'on ne remplace pas et d'un autre qu'on gère mal le 012. »

Véronique FAUCHER : « Être rigoureux c'est faire des choix c'est-à-dire prioriser. S'il te manque de l'argent, tu vas faire des choix. Vous avez fait des choix. »

Guy GORBINET : « Là tu parles d'investissement mais on parle de fonctionnement pour l'instant. »

Véronique FAUCHER : « Le DOB c'est général. »

Guy GORBINET : « Le fonctionnement et l'investissement sont reliés. »

Véronique FAUCHER : « C'est pour ça que je te parle des deux choses. Pour moi, quand je vois ce document, vous êtes dans le mur. »

Véronique FAUCHER : « On en reparle. Vous allez nous présenter le budget le 1<sup>er</sup> avril. Vous allez nous montrer un budget équilibré. Ça va durer 1 an, 2 ans mais pas plus. Tu vas voir la situation financière, tu ne peux plus emprunter et vous ne pourrez plus assumer la dette aujourd'hui. J'ai pris les chiffres dans tous les sens. »

Guy GORBINET : « Ponctuellement la problématique qu'on a aujourd'hui sur le fonctionnement est liée à l'abattoir et au cinéma. Je rappelle que la compétence abattoir nous ne l'avons plus. »

Véronique FAUCHER : « Tu vas le prendre où l'argent pour le transfert de charge ? »

Guy GORBINET : « On ne sera pas sur cette somme. On n'aura pas 245 000 € d'attributions de compensations sur l'abattoir. »

Christine SAUVADE : « Combien ? »

Guy GORBINET : « Cela sera fait après la CLECT, on devrait être autour de 46 000€. »

Corinne ROMEUF : « François DAUPHIN a dit en Conseil communautaire que le projet d'abattoir neuf est abandonné. »

Guy GORBINET : « J'ai une réunion COPIL de l'abattoir qui a lieu pour le rendu de l'étude qui avait été faite et une décision sera prise. »

Michel BEAULATON : « Juste sur le 012 en 2021 il y a 4 000 042 donc on est bien d'accord qu'en 2022 il y a plus et il n'y a pas l'abattoir. Et il y a la revalorisation des carrières. »

Véronique FAUCHER : « Ce n'est pas d'aujourd'hui, les gens ils évoluent. »

David BOST : « Les carrières évoluent en permanence. »

Guy GORBINET : « Les 20 000 € je suis d'accord mais les augmentation de 60 000 € de SOFAXIS personne ne pouvait les prévoir. »

David BOST : « Les 60 000 € des catégories C étaient prévisibles. A partir du moment où les grilles sont en dessous du SMIC forcément à un moment ou un autre elles allaient



augmenter. En plus, il y a une indemnité compensatoire donc l'évolution de la grille ne doit pas générer un surcoût par rapport à l'année précédente. Les agents étaient payés au SMIC pareil sauf que c'était une indemnité compensatoire. »

Guy GORBINET : « On a aussi les gens de catégorie C de la crèche qui changent de catégorie. »

Christine SAUVADE : « Elles sont combien dans ce cas-là ? »

Marc CUSSAC : « C'est toutes les auxiliaires de puéricultures. »

Guy GORBINET : « Ça aussi on ne pouvait pas le prévoir. »

Guy GORBINET : « Le Coefficient d'Autofinancement Courant c'est les charges réelles plus le remboursement de la dette en capital sur le produit réel. On est à 1,02. »

Véronique FAUCHER : « Et ça ne t'alerte pas ? Si pendant 3 années de suite on a un coefficient 1, la Mairie se retrouve sous tutelle. On en reparlera. »

Guy GORBINET : « L'année 2021, il faut la considérer comme une année spéciale. »

Véronique FAUCHER : « Les chiffres ils sont là. »

Guy GORBINET : « Je suis conscient. J'ai compris. Les chiffres sont là c'est incontestable. »

Véronique FAUCHER : « Quand tu lis le rapport, on a l'impression que presque tout va bien. Il faut juste surveiller. Il y a un tableau je ne sais qui l'a fait, ce tableau pour le niveau d'endettement qui dit bonne situation entre 0 et 10 ans. Ce tableau j'ai toute ma légitimité pour l'analyser comme je veux l'analyser. Pour moi, quand je regarde les éléments, on est dans le mur. »

Guy GORBINET : « C'est ton analyse mais ce que tu me dis j'en suis conscient. »

David BOST : « Il faut que tout le monde en prenne bien conscience. Le but n'est pas de dénigrer le travail qui est fait mais de ne pas envoyer la commune dans le mur. »

Guy GORBINET : « C'est pour ça que je vous ferais des propositions par rapport à ceci. J'avais calculé, si jamais on n'avait pas été impacté par l'abattoir et le cinéma. On aurait eu un ratio de 0,98. »

Véronique FAUCHER : « Le problème il est là. »

Christine SAUVADE : « Véronique ne s'adresse pas simplement à toi mais à tous les conseillers pour que tous le monde en soit conscient. »

Célia HERITIER : « L'encours des dettes au 31 décembre 2021 est de 7 404 999 € soit 1076 €/habitant. Au 31 décembre 2020, il était de 7 287 880 € soit 1053 €/habitant. »

Christine SAUVADE : « On a une idée de la moyenne dans le département pour pouvoir la comparer avec d'autres communes de la même taille. »

Célia HERITIER : « Elle est plus élevée que la moyenne. D'ici un ou deux ans on voit que cet encours il baisse. La collectivité n'est pas dans une mauvaise situation. »

Guy GORBINET : « On a des emprunts qui arrivent à terme. Et on renégocie des anciens emprunts. Les taux actuellement sont à 1,25. D'ici 3 mois je pense qu'on arrivera à 2 vu la situation actuelle. »

Christine SAUVADE : « Un sondage a été organisé sur le fonctionnement du cinéma, avons nous des résultats ? »

Guy GORBINET : « André est en train de travailler dessus pour examiner les réponses et en faire une synthèse. On a eu à peu près 500 réponses internet et 80 papiers. »

André FOUGERE : « Ça n'a pas encore été dépouillé. Si on a deux trois films qui marchent bien comme « Notre-Dame brûle » on va faire entre 800 et 1000 entrées. Donc on peut gagner de l'argent. »

Michel BEAULATON : « En sachant que les tarifs ont été augmentés en début d'année. »

Christine SAUVADE : « Maintenant il n'y aura plus le Pass et plus le masque, il faut espérer qu'il y ait du monde. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Je me doute bien par rapport aux emprunts ça ne va pas changer la phase du monde mais il y a aussi une politique de vente de biens inutiles. »

Guy GORBINET : « On a mis 200 000 € dans cette rubrique... La vente du Progrès pour 50 000 €, la vente pour 50 000€ de la maison située au coin du boulevard de l'Europe et l'offre ferme à 45 000€ pour la petite maison du garde-barrière ainsi que la parcelle du plan

d'eau dont on a parlé tout à l'heure nous permettent de dire qu'on sera au-delà de 200 000 €.

Christine SAUVADE : « Je crois bien que dans la nouvelle loi Finances, les biens des communes devront rentrer dans les nouveaux indicateurs. »

Guy GORBINET : « Tu as tout à fait raison. Pour nous ça sera plus intéressant. Les nouveaux indicateurs prennent en compte la richesse de la commune. Je me suis aperçu qu'on était propriétaire également d'une maison dite « SAIGON » (non habitée depuis plusieurs dizaines d'années). »

Michel BEAULATON : « C'est le lieu où l'ASA (association automobile) entrepose du matériel. »

David BOST : « Je vous confirme qu'il y a du matériel. Il y a même du matériel du club d'aquariophilie. »

Guy GORBINET : « On ira le visiter. »

Véronique FAUCHER : « On ne paye pas de foncier dessus ? »

Guy GORBINET : « Non. On n'a rien trouvé. »

Véronique FAUCHER : « Et la maison garde-barrière, elle est en vente ? »

Corinne MONDIN : « On a eu trois visites cet après-midi. Elle a été estimée à 45 000 €. »

Guy GORBINET : « La suppression de la taxe d'habitation c'est un levier fiscal en moins qui laisse peu de marge de manœuvre aux collectivités. La seule option qu'on a sur les impôts c'est le foncier bâti ou non bâti. A titre indicatif, une augmentation de 1% du foncier bâti rapporterait à la commune 92 500 € à peu près. »

Christine SAUVADE : « Après tu nous as dit que la situation était seine. »

Guy GORBINET : « Non. Pour moi 2021 est une année particulière et 2022 un peu moins. On a eu que des ennuis avec l'abattoir et le cinéma, c'est à nous de les régler donc on est dans cette situation-là. »

Véronique FAUCHER : « Donc ce que tu es en train de nous proposer c'est une augmentation des impôts ? »

Guy GORBINET : « Pour l'instant, on parle, ici on est en DOB. »

Christine SAUVADE : « Est-ce que l'année d'après puisque tu dis que ça ira mieux, en 2023 on peut baisser les impôts ? »

Guy GORBINET : « Il y a des communes où s'est arrivé. Je rappelle 1% d'augmentation c'est 92 500 € et 2% d'augmentation c'est 185 000 € pour la commune. 185 000 € ça correspond exactement au résultat de la CAF nette. »

David BOST : « Il ne faut pas oublier qu'il y a déjà l'augmentation des bases. »

Michel BEAULATON : « Plus toutes les augmentations qu'il y a eu sur les services. »

Guy GORBINET : « On est dans une situation et on a une solution c'est diminuer nos dépenses ou/et augmenter nos recettes. Augmenter nos recettes, c'est travaillé sur les tarifs. »

David BOST : « Rappelles toi ce que je t'ai dit. Que certaines augmentations n'allaient représenter que quelques centaines d'euros pour la commune. »

Guy GORBINET : « On a des tarifs qui sont incohérents. Par exemple, je ne comprends pas qu'à la Coloc on ait un tarif et qu'au CORAL on ait un autre tarif. Celui qui devrait être le plus élevé c'est en réalité le moins élevé. Il faudra faire travailler la commission compétente. »

André FOUGERE : « En parlant du CORAL, on a un tarif qui est vraiment ridicule. Ça ne paye même pas le lavage des draps. »

Guy GORBINET : « Il y aura des choses à voir. »

David BOST : « C'est votre vision d'augmenter, d'augmenter, d'augmenter. Ce sont les citoyens qui payent après. »

Guy GORBINET : « Je n'ai pas dit que pour l'instant qu'on augmentait, j'ai dit qu'on n'a pas 36 solutions. On diminue nos dépenses, on augmente nos recettes ! Tout à l'heure vous m'avez parlé qu'il fallait garder la qualité de service cela signifie que de ce côté-là on n'a pas de marge de manœuvre. »

David BOST : « Tout à l'heure tu nous as dit que c'était le cinéma et l'abattoir qui nous foutaient dedans. Donc l'abattoir on l'a plus, le problème est réglé et si le cinéma se rééquilibre on n'aura pas besoin d'augmenter. »

Guy GORBINET : « Tout à fait. Il y a aussi les 60 000 € des salaires. »

David BOST : « Non ce n'est pas vrai. Il n'y a pas de surcoût car les agents n'ont pas été augmentés. Vous ne prenez pas en compte la prime exceptionnelle qui était versée pour que ces agents restent au SMIC. Donc il n'y a pas un surcoût de 60 000 €. »

Guy GORBINET : « Tu es d'accord avec moi, pour les 60 000 € de SOFAXIS. Après sur les dépenses on ne souhaite pas diminuer car on souhaite garder la même qualité de service pour la crèche, les écoles... »

Corinne ROMEUF : « Le service au public on ne peut pas diminuer mais le reste ? Comme tous les services administratifs qui ne sont pas au service du public, on peut mutualiser au lieu de remplacer systématiquement un agent quand il y a un départ en retraite. »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Serge BADOR au service comptabilité part et ne sera pas remplacé ! »

Véronique FAUCHER : « Qui va prendre le relais ? »

Guy GORBINET : « Célia et Erol. »

Vincent MIOLANE : « Il y aura aussi le DGS pour les finances. »

Véronique FAUCHER : « C'est quand même de votre responsabilité l'histoire des DGS. »

Guy GORBINET : « Je m'excuse mais ce n'est pas moi qui l'ai recruté. »

Véronique FAUCHER : « Il y a quand même une grande partie de l'exécutif qui était dans l'exécutif de Myriam FOUGERE. On en a discuté ensemble la dernière fois. On s'est tous réunis à l'époque, on a fait des propositions et vous ne nous avez pas écouté. On n'est pas là pour systématiquement être contre, on est là pour l'intérêt de la commune et quand on vous fait des propositions c'est pour qu'on travaille ensemble. On est en colère car il y a des choses où on vous avait averti et vous n'avez pas voulu nous écouter sur des propositions. »

Guy GORBINET : « Sur les recrutements, il y a un agent qui nous coûte 65 000 € par an dans le 012 et qui est actuellement en arrêt maladie donc on va continuer de la payer pendant un certain temps. »

David BOST : « Ça fait combien de temps ? »

Guy GORBINET : « Ça fait 3 ans. »

Véronique FAUCHER : « Elle est toujours en arrêt de travail ? »

Stéphanie ALLEGRE-CARTIER : « Oui. »

Véronique FAUCHER : « Donc un moment l'arrêt de travail va s'arrêter. »

David BOST : « 5 ans. »

Guy GORBINET : « Je pense que dans le plus mauvais des cas on peut aller jusqu'à 10 ans. »

Christine SAUVADE : « Au même DOB l'année dernière, quand je t'ai dit ça peut durer 10 ans, tu m'as répondu non en septembre 2022 s'est terminé. »

Guy GORBINET : « On ne s'est pas compris alors. »

David BOST : « Au départ c'est un arrêt maladie, après un arrêt longue maladie et après au bout de 5 ans ça doit passer en commission de réforme où il est décidé de la reprise ou de la mise en retraite suivant son âge. J'ai siégé en commission de réforme, c'est ça pour la fonction publique territoriale. »

Guy GORBINET : « C'est quasiment un poste de DGS dont le coût est à la charge. »

Michel BEAULATON : « De toute façon vous n'allez pas augmenter les impôts, dans votre programme vous aviez bien dit à vos électeurs que vous n'augmenteriez pas les impôts. On en prendra acte ensuite. »

Guy GORBINET : « Est-ce que tu peux comprendre que quelque fois, la situation peut changer. »

Michel BEAULATON : « Tu as engagé ton équipe avec toi. »

Guy GORBINET : « Une augmentation de 2% sur la taxe, ça correspond à quoi pour un foyer moyen ? »

Michel BEAULATON : « Mais peu importe, c'est toujours de trop à l'heure d'aujourd'hui. »

Christine SAUVADE : « Tu sais sur un plein ça ne fait pas beaucoup de différence, moi j'ai payé que 10 € de plus. Qu'est-ce que c'est 10 € ? »

Guy GORBINET : « Je n'ai pas dit qu'on augmentait. J'ai dit il y a une situation et il faut qu'on réagisse. »

Christine SAUVADE : « Tu nous as dit il faut tenir un an. Tenons un an sans augmenter. »

Véronique FAUCHER : « Je vais être claire, pour moi, vous avez très mal géré cette situation financière vous avez dépensé plus que vous n'aviez. Il y a des excuses, il manquait la DGS.

Il y a des choix que vous avez fait qu'il ne fallait certainement pas faire par rapport à d'autres. Cette mauvaise gestion, vous la faite aujourd'hui payer aux ambertois. Tu as augmenté les tarifs. »

Guy GORBINET : « Quels tarifs ? Vous m'avez embêté pour mettre une taxe sur les terrasses de 1 € le m<sup>2</sup> alors qu'on était dans l'inégalité et tout autour de nous on est à 15 € par m<sup>2</sup> et vous m'avez dit faut le mettre gratuit. J'ai fait 1 € pour que ce soit symbolique. »

David BOST : « Il y a l'augmentation des cantines qui avaient été décidé non en commission et qu'il y a eu 5 centimes d'augmentation. »

Guy GORBINET : « 5 centimes d'augmentation, ah oui. »

David BOST : « Est-ce que tu sais qu'on est beaucoup plus cher que le collège ou le lycée ? Pour un même foyer, un enfant de maternelle paye 4,50 €, un élève de collège paye de 2,75 € et au lycée 3,15 €. »

Marc CUSSAC : « Il y a plus de services. »

Guy GORBINET : « Un élève au collège ou au lycée il mange tout seul. »

Véronique FAUCHER : « Il mange plus ! »

David BOST : « Il y a combien d'agent pour encadrer la cantine ? »

Véronique FAUCHER : « Car si tu ne remplaces pas les agents... »

Guy GORBINET : « Le travail qui est fait à l'école maternelle ça n'a rien à voir avec le collège ou lycée. »

Christine SAUVADE : « Tout ce que je demande c'est de tenir un an. »

Guy GORBINET : « Ça va être compliqué de diminuer les dépenses si on veut rester à niveau égal, on augmente les recettes avec les tarifs et la seule possibilité au niveau fiscal c'est sur le foncier bâti (plus de taxe d'habitation). »

David BOST : « Déjà l'augmentation de 3,5% de l'assiette, qu'est-ce qu'elle va représenter ? »

Guy GORBINET : « Sur un foyer moyen c'est 43 € d'augmentation. »

David BOST : « C'est quand même conséquent. »

Guy GORBINET : « Je suis conscient que dans la période où on est c'est compliqué. Mais ces augmentations, elles sont aussi pour nous les communes. Je vous rappelle nous aussi on a des véhicules, on fait des travaux en régie, on chauffe, on achète la nourriture pour la cantine. »

Christine SAUVADE : « Mais par exemple, vous avez réouvert la salle de Valeyre, on chauffe les hirondelles. Peut être que l'année prochaine, il faudra se poser la question est-ce qu'il faut l'utiliser tant qu'elle n'est pas isolée. »

Corinne MONDIN : « On s'est déjà posé la question. »

David BOST : « Le problème c'est qu'on ne peut plus utiliser Ambert en Scène. »

Christine SAUVADE : « Ça c'est un choix politique. »

Guy GORBINET : « On a dit qu'on ne pouvait pas utiliser Ambert en Scène pour certaines manifestations (tout le monde était d'accord pour les bals). »

Christine SAUVADE : « Vous n'avez pas refusé que des bals. Il y aussi les lotos. »

Guy GORBINET : « On a deux solutions pour Valeyre, soit on ne l'ouvre pas l'hiver soit on met le tarif réel de chauffage. On sait combien on consomme et on sait combien coûte le carburant. »

Christine SAUVADE : « Il faut être raisonnable, tu ne peux pas demander à une association de payer pour chauffer les hirondelles. »

Guy GORBINET : « Je ne dis pas qu'il fait très chaud mais jusqu'en octobre on peut l'utiliser. »

Guy GORBINET : « Sur certaines opérations non réalisées à ce jour (mobilier urbain, bancs...) et qui auraient dû être finalisées depuis plus de 2 ans on va appliquer des amendes et on risque de ne rien avoir à payer. »

Corinne MONDIN : « C'est ce qu'on appelle des pénalités de retard et du coup ça correspondrait aux 170 000 € donc du coup ça nous ferait une opération blanche. »

Guy GORBINET : « C'est l'opération du changement de bancs au plan d'eau et du mobilier urbain. Ça aurait dû être fait il y a plus de 2 ans. »

Corinne MONDIN : « Certaines poubelles en centre-ville et toutes les poubelles à la Base de loisirs auraient dû être mises sur ce marché là il y a deux ans. »

Pierre-Olivier VERNET : « Dans un autre domaine, sur les câbles d'éclairage public et le renouvellement des éclairages, est-ce que vous vous êtes renseignés sur les CEE (Certificat Economie d'Energie) ? »

Guy GORBINET : « Oui bien sûr on est éligible. »

Véronique FAUCHER : « Comme on parle de l'éclairage public et qu'on essaye de faire des économies, est-ce qu'il ne serait pas judicieux de faire une extinction des lumières la nuit. C'est bien pour la biodiversité et l'environnement. »

Guy GORBINET : « Ça avait été fait, ça a été remis. On peut toujours en discuter. »

Corinne MONDIN : « Il faut savoir que dans les villages, il n'y a pas d'éclairage la nuit. »

Véronique FAUCHER : « Il y a d'autres communes qui éteignent la nuit car c'est important pour l'environnement et on fait des économies. »

Guy GORBINET : « On pourrait peut-être faire un référendum sur la commune. »

Corinne MONDIN : « Pour répondre à Pierre-Olivier aussi, il faut savoir que tous les travaux d'isolation qu'on fait sur nos bâtiments, nos dossiers sont envoyés à l'ADEME pour bénéficier du CEE et ce n'est pas négligeable. »

## **2.1 Convention de fourrière animale**

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L211-24 du CGCT, les communes doivent être équipées d'une fourrière animale. A cet effet, des locaux (86m<sup>2</sup>) comprenant onze box ainsi que bureau/Réserve ont été aménagés par la commune au lieu-dit La Planche.

Par convention du 1<sup>er</sup> décembre 2005, ce refuge a été mis à disposition, à titre gratuit, de l'Association Animale de Secours, de Sauvegarde et d'Information (LAASSI) à charge pour elle d'assurer la garde en fourrière des animaux capturés sur le territoire de la commune d'Ambert.

La convention correspondante se terminant le 31 mai 2022, il convient de conclure une nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Le montant de cette cotisation annuelle pourrait être le suivant : 0,60 €/habitant soit au titre de l'année 2022 : 3 993,00 € (population municipale de référence au 01/01/2022 : 6 655 habitants).

Le Conseil municipal, unanime, après avoir écouté cet exposé :

1. Valide les conditions proposées en vue de la conclusion de la convention relative à la fourrière animale municipale passée avec l'association LAASSI, gestionnaire du refuge de La Planche.
2. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

Guy GORBINET : « Le refuge a été mis à disposition gratuitement à l'association LAASI pour assurer la garde en fourrière des animaux capturés sur le territoire de la commune. Elle fait un excellent travail dans ce domaine. Cette convention sera signée pour 3 ans. Je rappelle que ceci n'a rien à voir avec la subvention qu'on verse pour la stérilisation des chats. »

## **III Ressources humaines**

### **3.1 Emplois saisonniers 2022**

Monsieur le Maire expose qu'afin de pouvoir procéder au recrutement des agents saisonniers d'été assurant l'appui aux services techniques en période de tonte, la surveillance et l'entretien du camping et du complexe sportif et le renfort d'activité du service

festivités, l'assemblée délibérante doit l'autoriser à ouvrir les postes au recrutement. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer les postes suivants :

### **Service Festivités**

- 1 adjoint technique du 01/05 au 30/09 5 mois (Temps plein)
- 4 adjoints techniques du 01/07 au 31/08 1 mois (Temps plein)

### **Camping**

- 1 adjoint technique du 01/07 au 31/08 2 mois (Temps plein)
- 1 adjoint technique du 01/07 au 31/08 2 mois (Temps plein)
- 1 adjoint technique du 01/06 au 31/08 3 mois (Temps non complet 27h00)
- 1 adjoint technique du 01/07 au 31/08 2 mois (Temps non complet 27h00)
- 1 adjoint d'animation du 01/07 au 31/08 2 mois (Temps plein)

### **Base de Loisirs**

- 1 BNSSA du 01/07 au 31/08 2 mois (Surveillance baignade)

### **Environnement**

- 1 adjoint technique du 01/05 au 30/09 5 mois (Temps plein)
- 1 adjoint technique du 01/06 au 31/10 5 mois (Temps plein)
- 2 adjoints techniques du 01/07 au 31/07 1 mois (Temps plein)
- 2 adjoints techniques du 01/08 au 31/08 1 mois (Temps plein)

### **Hébergement CORAL**

- 2 adjoints techniques du 01/07 au 31/08 2 mois (Temps plein)

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes d'agents saisonniers et temporaires comme indiqué ci-dessus, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2022.

Guy GORBINET : « J'ai eu M. SCHWEYER, Directeur délégué du Puy-de-Dôme de l'ARS, nous fermerons notre Centre de vaccination le vendredi 18 mars 2022. Les personnes qui souhaitent se faire vacciner seront envoyées vers les pharmacies. La fermeture permettra de récupérer les locaux car en avril nous avons un stage sportif.

Si jamais on devait le ré-ouvrir, nous avons trouvé une solution. On mettrait à disposition l'ancien PIJ. »

Marc CUSSAC : « Le samedi 19 mars, il y a le Forum Job d'été. »

Corinne BARRIER : « Mais ils ne sont pas recrutés ces jeunes encore ? »

Guy GORBINET : « Non, ils ne sont pas recrutés. Ce sont les ouvertures des postes. »

Corinne BARRIER : « Je demande ceci car tu disais que quelqu'un ferait très bien son travail à l'animation. »

Guy GORBINET : « Nous avons déjà reçu des CV de candidats qui ont travaillé pour la commune l'année dernière et qui avaient donné entière satisfaction. »

Marc CUSSAC : « Samedi, Stéphanie VIALON, DRH, sera sur place pour renseigner tous les jeunes intéressés. »

Guy GORBINET : « On aura 40 stands dans la salle Ambert en Scène. C'est intéressant de venir car nous aurons la salle en configuration ouverte. »

Christine SAUVADE : « Ah bon et ça ne va pas abîmer. »

Marc CUSSAC : « On attend à peu près 40 recruteurs qui seront installés chacun à leur table ça permettra d'utiliser toute la salle. »

Véronique FAUCHER : « La salle sera en configuration Forum c'est ça ? »

Marc CUSSAC : « Oui, les gradins seront repliés. »

## IV Cadre de vie et grands projets

### 4.1 2<sup>ème</sup> étage de la Cité Administrative : réajustement du montant des travaux d'aménagement en école d'aide soignante suite à consultations

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibérations du 17 décembre 2021 et du 4 février 2022, le Conseil municipal a approuvé les travaux d'aménagement du 2<sup>ème</sup> étage de la cité administrative en école d'aide-soignante afin de répondre au besoin de l'hôpital d'Ambert en salles de cours supplémentaires dans l'objectif d'augmenter le nombre d'élèves aides-soignants sur l'école d'Ambert.

Ces travaux ont été approuvés pour un montant total prévisionnel de dépenses de 245 000 € hors taxes (40 000 € HT pour le désamiantage + 205 000 € HT pour les travaux de démolition, plomberie et sanitaires, électricité, de réfection des sols, murs et plafonds et d'aménagement des espaces en mobilier et électroménager).

Des consultations d'entreprises ont été engagées en procédure adaptée.

La Commission des Procédures Adaptées, réunie les 17 janvier et 28 février 2022, a retenu les offres les plus avantageuses, au regard des critères de jugement des offres énoncés au règlement de consultation, soit 50% pour le prix et 50% pour la valeur technique, appréciée sur la base du mémoire technique.

Soit celles de :

- ✚ Lot n°1 : Désamiantage : SADOURNY DPF – 15 Rue Fernand Forest – 63540 ROMAGNAT pour un montant de 55 535 € HT.
- ✚ Lot n°2 : Démolition : BTP DU LIVRADOIS – 63600 AMBERT pour un montant de 17 510 € HT.
- ✚ Lot n°3 : Plomberie / Sanitaires :  
Lot déclaré infructueux pour absence d'offre lors de la première consultation.  
BEALEM – 42210 MONTROND LES BAINS pour un montant de 25 924.00 € HT.
- ✚ Lot n°4 : Electricité  
Lot déclaré infructueux pour absence d'offre lors de la première consultation.  
ELECTRO ONDAINE – 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES pour un montant de 27 856.51 € HT.
- ✚ Lot n°5 : Plâtrerie / Peinture : PERETTI – 63600 AMBERT pour un montant de 65 229.82 € HT.
- ✚ Lot n°6 : Revêtement de sols souples / Faiences : GROUPE BERNARD – 63200 MOZAC pour un montant de 34 134.00 € HT.
- ✚ Lot n°7 : Menuiserie : MALCUS DANIEL– 63600 SAINT-MARTIN-DES-OLMES pour un montant de 18 414.00 € HT.
- ✚ Lot n°8 : Electroménager et ustensiles de cuisine  
Lot déclaré infructueux pour absence d'offre lors de la première et deuxième consultation.
- ✚ Lot n°9 : Mobilier  
Lot déclaré infructueux pour absence d'offre lors de la première et deuxième consultation.

L'ensemble des offres retenues par la Commission des Procédures Adaptées représentent un montant de 245 000 € hors taxes, auquel il convient d'ajouter un prévisionnel de dépenses de 15 500 € hors taxes pour les lots infructueux, et les frais annexes à hauteur de

10% (24 500 € hors taxes) correspondants aux honoraires d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé, d'un bureau de contrôle technique, ainsi qu'une provision pour imprévus.

Le montant prévisionnel de dépenses doit donc être réajusté à un montant de dépenses de 285 000 € hors taxes.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver les travaux pour un montant de dépenses de 285 000 € hors taxes – 342 000 € toutes taxes comprises,
- D'inscrire les crédits correspondants à l'opération au budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants dès que ce sera chose possible et suivant les avis de la Commission des Procédures Adaptées.

Guy GORBINET : « Nous avons déjà signé la convention avec le Centre Hospitalier pour la mise à disposition. On espère que les travaux seront terminés au mois d'octobre - novembre 2022 novembre. L'IFAS (Institut de Formation des Aides-Soignants) a demandé la possibilité d'avoir des cours en visio avec l'IFAS de Thiers dans la salle de conférence d'Ambert en Scène. Cette année il y aura normalement 32 élèves soit 7 de plus que l'année dernière. L'année prochaine il devrait y avoir 40 élèves ce qui est une bonne chose car notre région manque énormément d'aides-soignants.

Les travaux vont commencer dans quelques jours, une réunion aura lieu avec la Cocom pour que, pendant la phase de désamiantage, les agents ALF soient en télétravail. »

Marc CUSSAC : « Pendant cette période, les jeunes de la Coloc seront logés au CORAL. »

Michel BEAULATON : « Ces travaux ont été subventionnés ? »

Guy GORBINET : « Oui, on est subventionné par la Région. Par contre on n'a pas pu avoir de subvention du Département puisque cette opération est source de loyers. »

## **V Informations au conseil municipal**

Compte-rendu des décisions municipales prise par délégation :

- Conclusion d'un bail de location avec Monsieur Julien ALMODOVAR pour un appartement situé à l'hébergement CORAL 4 rue Pierre de Coubertin. Date d'effet le 1<sup>er</sup> Février 2022,
- Résiliation d'un bail de location conclu avec Madame Yvette PINEL pour un appartement de type F1 situé 13 boulevard de l'Europe,
- Conclusion d'un bail de location avec Monsieur Jean-Luc BOISSEAU pour un appartement de type studio situé 13 boulevard de l'Europe. Date d'effet le 1<sup>er</sup> Février 2022,
- Conclusion d'un avenant n°1 portant le marché de téléphonie mobile à 7 523.42 euros hors taxes au lieu de 8 115.00 € hors taxes,
- Conclusion des avenants n°1 aux accords-cadres de fourniture et livraison pour les années 2022 et 2023 de denrées alimentaires au restaurant scolaire et à la crèche,
- Résiliation d'un bail de location avec Monsieur Baptiste CHAMBON pour un appartement de type T3 situé 6/8 rue de Goye. Date d'effet 23 Février 2022,
- Conclusion d'un bail de location avec Madame Eva MELO pour un appartement de type T3 situé 6/8 rue de Goye. Date d'effet le 23 Février 2022.

Véronique FAUCHER : « On n'a pas voté de loyer pour le bail de location avec M. Julien ALMODOVAR ? »

Guy GORBINET : « Si, en effet, quand la maison de M. et Mme REYROLLE avait brûlé, nous les avons relogés dans cet appartement. Une délibération avait été prise à ce moment là. »

Véronique FAUCHER : « C'est quoi le tarif ? »



Michel BEAULATON : « C'était 220/230 à peu près. »

## **VI Questions diverses**

### **Informations sur la réorganisation de la collecte des déchets (non soumis au vote du Conseil municipal)**

Comme il a été décidé en Conseil communautaire du 2 décembre 2021, un projet ambitieux de réorganisation de la collecte des déchets va être mené sur le territoire dès cette année.

Il est indispensable que les conseillers municipaux soient informés de ce projet qui aura des répercussions dans les communes pour chaque habitant.

Véronique FAUCHER : « On se fait alpaguer par les gens par rapport aux containers. »

Guy GORBINET : « Moi il y en a qui me dise que ça leur convient. »

Christine SAUVADE : « Je trouve quand même que ce qui est déplorable, c'est qu'on a essayé de faire des propositions constructives et finalement rien n'a changé. On a fait une réunion au cinéma qui n'a servi à rien. »

Guy GORBINET : « Vous savez qu'une pétition circule en ville. »

Christine SAUVADE : « Je l'ai signé. »

Guy GORBINET : « Alors que tu nous as dit que tu étais plutôt d'accord du côté de ta rue. »

Christine SAUVADE : « Bien sûr, je ne suis pas contre. C'est la façon dont ça s'est passé. »

Guy GORBINET : « Une réunion est programmée avec des citoyens à l'origine de cette pétition, Daniel FORESTIER, Marc MENAGER fin mars. A titre d'information, la Cocom vient de recevoir des colonnes jaunes qui ressemblent un peu aux colonnes à verre (une colonne jaune peut remplacer 3 bacs jaunes. »

Christine SAUVADE : « Mais les colonnes elles sont très hautes alors ? »

Guy GORBINET : « La problématique justement c'est qu'elles sont comme les colonnes à verre. »

Michel BEAULATON : « Ce n'est pas possible d'en mettre en centre-ville mais ça peut permettre de dégager des containers qui ne servent à rien. »

Guy GORBINET : « Ah non ils ne servent pas à rien. »

Christine SAUVADE : « Moi je peux te dire, il y a deux bacs verts vers chez moi, il y a trop de bacs verts. Ça fait un an et demi que je dis qu'il y en a trop et ça n'a pas bougé. »

Guy GORBINET : « Ici, on en a enlevé, ça va arriver ne t'inquiète pas Christine. »

Christine SAUVADE : « Oui mais c'est un peu long hein... »

Guy GORBINET : « Comme les colonnes jaunes sont de la taille des colonnes à verre. On le verra, on voulait budgéter une partie des caches pour boulevard Henri IV et autour de la Mairie dans un premier temps pour regarder ce que ça donne. Depuis peu le service déchets s'est doté d'un camion grue. »

Vincent MIOLANE : « On pourrait peut-être les enterrer non ? »

Guy GORBINET : « Tu sais combien ça coûte ? Mais effectivement il faudra étudier cette possibilité quand nous travaillerons sur la réfection de certains boulevards (assainissement et voirie). »

Véronique FAUCHER : « Le problème va être réglé ou pas ? Parce que tu parles de pétition mais est-ce que vous avez des solutions ? Et pour ceux qui ne l'ont pas vu, qu'est-ce qu'il y a dans cette pétition ? »

Christine SAUVADE : « Mais c'est le problème, plusieurs fois j'ai fait remonter en disant à tel endroit il y a telle solution et rien ne bouge. On ne peut pas faire mieux que faire des propositions. »

Guy GORBINET : « Sur le boulevard, on a fait des efforts. Avenue de Lyon on a pu dissimuler les choses dans les rues transversales. »

Christine SAUVADE : « On a soulevé un problème de circulation, c'est resté lettre morte. C'est compliqué d'avoir des réponses aux mails. »

Guy GORBINET : « Nous allons rencontrer la Cocom pour leur expliquer qu'Ambert doit être traitée comme un cas particulier et faire des propositions constructives. »

Christine SAUVADE : « Arlanc ce n'est pas mieux. »

Guy GORBINET : « Pendant la période estivale, juin, juillet et août. On demandera un passage une fois tous les deux jours. »

Christine SAUVADE : « Ce qui avait été dit à la réunion au cinéma, c'est qu'ils étaient censés passer deux fois par semaine. »

Guy GORBINET : « Et ils passent ? »

Christine SAUVADE : « Ah non. »

Guy GORBINET : « Durant la période estivale j'ai demandé à ce que le service déchets puisse peut-être passer trois fois. Autre possibilité, lorsque les camions poubelles font des ramassages dans les villages, ils reviennent très rarement pleins ça veut dire qu'ils pourraient s'arrêter pour vider certaines poubelles pleines qui débordent. »

Michel BEAULATON : « Avec Albert on avait été à l'initiative, je ne suis pas contre mais il faut reconnaître que pour le visuel il faut trouver un système pour bloquer ces poubelles jaunes. Ce n'est pas de votre faute. Il faut trouver une solution pour que les bacs se ferment automatiquement. Derrière la Mairie quelqu'un qui vient visiter la ville, ce n'est pas très joli ! »

Guy GORBINET : « Je ne suis pas en total désaccord avec toi. »

Christine SAUVADE : « Est-ce qu'il y a quelqu'un qui trouve ça beau ? »

Plusieurs : « Non. »

Véronique FAUCHER : « Moi j'ai une question car je n'avais pas été à cette réunion. Qui avaient décidé des emplacements, la Communauté de communes ou la Mairie ? »

Guy GORBINET : « C'est en collaboration. »

Véronique FAUCHER : « Moi quand on m'a interpellé, je les ai renvoyés vers la Cocom qui m'a signifié que c'est la commune qui avait décidé des emplacements. »

Guy GORBINET : « Pour être honnête avec vous, les lieux de collecte ont été vus ensemble car il y a aussi des problèmes techniques. Pour de nombreuses personnes, les poubelles ne sont pas dérangeantes quand elles sont loin de chez elles ? »

Véronique FAUCHER : « Oui chez le voisin. »

Christine SAUVADE : « On comprend bien que ce n'est pas facile, mais moi ce que j'ai du mal à comprendre c'est que le Vice-Président et le technicien en charge n'habitent pas sur la commune donc il y a des choses qu'ils ne peuvent pas voir. »

Guy GORBINET : « On le fait bien remonter. Moi je trouve que, par exemple au lieu d'avoir des poubelles en permanence boulevard de l'Europe, je trouve que ce nouveau dispositif est positif. »

Christine SAUVADE : « Je te dis qu'il y a encore un bac vert de trop à cet endroit-là. Je l'ai déjà dit. »

Guy GORBINET : « Corinne note le, il sera enlevé lundi par le SIVOM. »

Christine SAUVADE : « Lundi je prends une photo et je vous l'envoie. »

Ingrid DEFOSSE-DUCHENE : « Les poubelles en surnombre pourraient être mises « rue de la Fileterie ». En effet à cet endroit elles débordent très régulièrement. »

Véronique FAUCHER : « Ce sont des passages plus fréquents qu'il faut, pas des poubelles en plus. »

Guy GORBINET : « Il faut que nous, élus d'Ambert, on fasse comprendre aux autres élus de la Cocom que nous devons un traitement différent. On est la ville la plus grande avec des touristes. »

Christine SAUVADE : « Le problème se pose aussi à Arlanc il n'y a pas besoin de dire qu'à Ambert. »

Guy GORBINET : « Oui en gros c'est Ambert, Arlanc et Cunlhat. »

Pierre-Olivier VERNET : « Sur la partie esthétique autour des lieux touristiques d'Ambert, est-ce qu'on ne pourrait pas acheter des contenants qui soient beaucoup plus jolis que ces bacs jaunes. Il y a plein de choses qui existent. »

Pierre-Olivier VERNET : « C'est une question qu'on peut traiter. Autour des lieux touristiques je pense qu'il faut faire un effort. »

Christine SAUVADE : « Vers la Mairie ou vers le monument aux morts. »

Guy GORBINET : « Il faut qu'on fasse de l'information aux riverains et aux commerçants car il y a des commerçants qui mettent leurs cartons en entier sans les plier et du coup ça déborde automatiquement. »

Corinne ROMEUF : « Ce n'est pas pour les commerçants, c'est pour les particuliers. Ils ne payent pas les ordures ménagères. Les commerçants il faut aller à la déchetterie. C'est du civisme. »

Guy GORBINET : « Ce que je vous propose c'est qu'on revérifie avec le service déchet ALF le nombre adéquat de bacs. Qu'on puisse regarder s'il y a des bacs verts en trop. »

Corinne ROMEUF : « Comme je fais partie de la commission déchets, il me semble que c'était marqué dans la convention que la gestion des bacs verts notamment le nettoyage est à réaliser par la commune. Quand il y a trop de bacs verts c'est aux agents de la commune de les enlever pour les rediriger vers la Cocom. »

Guy GORBINET : « Oui ils viennent les chercher. Il y a des endroits où des gens qui n'habitent pas sur la commune viennent aussi jeter leurs poubelles ! »

André FOUGERE : « Il faudrait qu'on aille voir ailleurs comment ça se passe. »

Pierre-Olivier VERNET : « Au Puy les bacs sont esthétiques par exemple. »

Corinne MONDIN : « Je rappelle quand même qu'au niveau des bacs en centre-ville, il va y avoir deux séries de travaux pour cacher les bacs notamment boulevard Henri IV. Dans la mesure où nous sommes dans des zones protégées on ne peut pas mettre des caches standards, il faut que ce soit compatible avec ceux qui ont déjà été mis au niveau de la place Saint-Jean et donc c'est un artisan qui va nous les faire. Ceux qui ont été mis place Saint-Jean n'ont pas de plaque derrière, du coup, on les voit encore donc ça reste inesthétique. Sur 2022, si le budget le supporte non seulement les bacs boulevard Henri IV seront entourés de pare-vue mais ceux qui sont en centre-ville, derrière l'église et le monument aux morts, seront cachés avec des plaques supplémentaires. C'est une enveloppe de 22 000 €. Il faut faire preuve de patience. »

Véronique FAUCHER : « Je ne suis pas d'accord, tout à un coût c'est juste une question de priorisation des dépenses. »

David BOST : « Ce financement qui est proposé pour cacher les bacs, ça ne serait pas plus intelligent de chercher des bacs plus esthétiques que l'on n'aurait pas besoin de cacher ? Ça peut être une réflexion à avoir. »

Guy GORBINET : « C'est du ressort de la Cocom donc il faut que l'on trouve un accord. Mais il faudra quand même les cacher. L'idéal ça serait l'enterrement. Françoise, toi qui a été dans d'autres communes pour les Plus beaux détours comment ils font ? »

Françoise PONSONNAILLE : « On retrouve les mêmes problématiques mais la meilleure solution est effectivement l'enterrement mais ça a un coût. »

David BOST : « L'avantage de les enterrer est qu'il y a un gain de coût de collecte. »

Michel BEAULATON : « Il y a eu des déchets comme micro-onde en face de chez moi. J'ai contacté la Cocom, ils sont venus, ils ont fait le toutes les maisons et le lendemain tout avait disparu et depuis il n'y a plus de problème. »

Guy GORBINET : « Nous avons dorénavant un piège photographique qui nous a permis d'arrêter rapidement des dépôts sauvages. Il faut faire preuve aussi de bon sens, quand les agents du service déchets observent que certains bacs verts ne servent à rien, ils doivent être enlever. »

Corinne ROMEUF : « Dans le règlement qui a été signé avec la Cocom. »

Véronique FAUCHER : « Est-ce qu'on pourrait avoir ce règlement ? »

Guy GORBINET : « Il faut faire preuve de bon sens. »

Véronique FAUCHER : « Est-ce qu'on pourra avoir un compte-rendu de votre réunion pour qu'on puisse dire la même chose que vous quand on est interpellé. »

Guy GORBINET : « Oui tout à fait, je vous ferai un retour »

Corinne MONDIN : « Pour information, on a un agent communal qui ne fait que ça, ramasser les déchets qui sont à côté des bacs. Dans le règlement c'est à la commune de le faire. »

### **Camping**

Michel BEULATON : « Juste une question, tu ne me donneras pas la réponse ce soir mais est-ce que je pourrais avoir la somme de la réservation du camping par le centre social de Firminy. Tu m'avais parlé de 13 000 € et je suis un peu inquiet sur la somme que tu m'avais donnée. Pour 3 semaines en période haute saison, j'ai fait un calcul ça représente à peu près 85 000 €. »

Guy GORBINET : « Je vérifierais. »

### **Ukraine**

Marc CUSSAC : « Juste si on pouvait avoir une petite pensée pour l'Ukraine. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h05.